

Direction Expertise et Pilotage RH
Service Carrières et Statut

Dossier suivi par : Madame Lénaïc ROUSSEAU-GANCEL
Tél : 02 40 20 00 71
promotioninterne@cdg44.fr

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES ET
PRÉSIDENTS DE COLLECTIVITÉS
PUBLIQUES AFFILIÉES

Nantes, le 3 mars 2026

Objet : **promotion interne – Année 2026**
P.J. Nombre de postes disponibles

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de collectivités publiques affiliées,

Comme chaque année à cette période, le Centre de Gestion de Loire Atlantique engage la procédure de **promotion interne** des agents fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'ensemble des documents utiles à cette procédure (annexe explicative + formulaires) sont accessibles en ligne sur notre site internet.

Comme l'an passé, il vous est proposé de réaliser selon le même calendrier :

- vos propositions au titre de la promotion interne « classique »
- et celles au titre de la promotion interne dérogatoire prévue dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

J'attire néanmoins votre attention sur la distinction entre les deux dossiers, répondant à des formulaires distincts. Vous avez la possibilité, si l'agent en remplit les conditions, de solliciter son inscription sur la liste d'aptitude au titre des deux dispositifs. Cependant, le nombre de possibilités étant limité sur la voie « classique », si l'agent est éligible à la promotion interne dérogatoire applicable aux secrétaires généraux de mairie et s'il envisage de poursuivre ses fonctions au sein de la collectivité, il peut être judicieux de privilégier cette seule proposition.

Les dossiers de proposition d'inscription devront être réceptionnés au Centre de Gestion complets, datés et signés par l'autorité territoriale impérativement au plus tard le :

Mercredi 13 mai 2026 inclus

Tout dossier reçu après la date du 13 mai ne sera pas examiné et vous sera retourné.

Les envois sur la boîte mail promotioninterne@cdg44.fr seront acceptés également jusqu'à la date du 13 mai 2026 mais devront être doublés - sous 8 jours - d'une réception papier de l'original.

Les listes d'aptitude seront ensuite dressées d'ici la fin du mois de juin pour une date de validité au 1^{er} juillet 2026.

Le nombre de postes pouvant être dégagés pour la promotion interne « classique » est disponible en pièce jointe à ce courrier. Il s'agit d'un calcul provisoire qui pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure.

Je vous rappelle en effet que le nombre de postes disponibles s'appuie notamment sur le nombre de recrutements par voie non dérogatoire enregistrés sur l'année précédente. Un calcul alternatif s'appuie quant à lui sur les effectifs par cadre d'emplois (dont CDI).

La transmission des arrêtés de votre collectivité à mes services impacte directement le résultat de ce calcul et donc les possibilités de promotion interne ouvertes à vos agents.

C'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, **je vous invite à me transmettre sans attendre les actes de recrutement, dont CDI, réalisés sur l'année 2025** par votre collectivité. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de votre gestionnaire statutaire au Centre de Gestion.

Pour vous permettre de mieux appréhender cette procédure et vous accompagner dans la constitution de vos dossiers, il vous est proposé cette année d'assister à un **webinaire d'informations**.

Intégré à notre programmation Hors les Murs, celui-ci aura lieu le **mardi 17 mars de 14h à 16h**. Il sera l'occasion d'approfondir les éléments juridiques et pratiques et de répondre à vos interrogations. Un replay sera disponible à l'issue.

Une inscription préalable, via notre site internet / [rubrique « Notre programmation Hors les Murs 2026 »](#) est nécessaire pour assister à l'événement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philip SQUELARD", written over a long horizontal line.

Philip SQUELARD
Le Président